

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020  
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie  
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : .....

Né(e) le : ....., à : .....

Demeurant : .....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application  
des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état  
d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements  
hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de  
l'une de ces exceptions.

- 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu  
d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- 2. Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance  
et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.
- 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables  
ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande  
de l'autorité administrative.
- 7. Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements  
de longues distances.
- 8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile  
pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à : .....

Le : ....., à : .....

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



# 1830  
VENDREDI  
12 MARS 2021

# CRÉON

H E B D O  
V O T R E H E B D O M A D A I R E D E P R O X I M I T É



## LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique se distingue du  
frelon européen par sa couleur noire  
et la bague orange qui entoure son  
abdomen.

Originaire d'Asie du sud où il est endé-  
mique, sa nourriture est comme pour son  
cousin européen principalement consti-  
tuée de petits insectes. Il est un prédateur  
avéré des abeilles et sa présence contri-  
bue au dépeuplement des ruches des  
apiculteurs.

Il pique lorsqu'il se sent menacé et c'est  
aux alentours de son nid que ses réac-  
tions sont les plus agressives.

À la sortie de l'hiver, les beaux jours sont  
propices à la création de nouvelles colo-  
nies et les fondatrices (reines) privilégient  
les pentes de toits, la proximité des com-  
posteurs, les encadrements de fenêtre ou  
de porte, les porches de maison, auvents,  
cabanons ou encore abris de jardin pour  
héberger leur nids.

Il convient donc d'installer des pièges **ac-  
tuellement et jusqu'à fin juin** pour as-  
surer leur efficacité optimale et les retirer  
passé cette période afin de limiter la cap-  
ture d'autres espèces.

La mairie de Créon va fournir gratuitement  
**à partir du lundi 15 mars des pièges et**

des appâts spécialisés aux Créonnaises  
et Créonnais.

Ils seront à retirer à l'accueil de la mai-  
rie dans la limite d'un piège par maison  
individuelle sur présentation d'une pièce  
d'identité ainsi que d'un justificatif de do-  
micile (moins de 3 mois).



## 🕒 DON DE SANG

L'établissement Français du Sang vous donne rendez-vous le **mardi 16 mars de 15h30 à 19h, au Centre culturel "Les Arcades"**.

**Prenez RDV en ligne sur <https://efs.link/V9vNC>**

Afin d'assurer la sécurité des donateurs, toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre lors des collectes de sang pour éviter les risques de transmission du virus (port du masque obligatoire pour tous, mesures de distanciations et d'hygiène renforcées).

Après 18h, vous pouvez venir donner votre sang malgré le couvre-feu en cochant la case N° 3 de la dérogation de déplacement (voir page 4).

Vous pouvez donner votre sang après un vaccin anti-Covid-19.

+ d'infos : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

## 🕒 ENQUÊTE CENTRE DE LOISIRS

Afin de recueillir les besoins de places en centre de loisirs pour les 3-12 ans, la Communauté de Communes, en concertation avec Loisirs Jeunes en Créonnais et des familles

du territoire, vous propose de répondre au questionnaire suivant : <https://bit.ly/3bzo34Q>

## Nous comptons sur votre participation !

### 🕒 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMANENCE

**Jusqu'au mardi 23 mars 2021**, une enquête publique sur la procédure de déclaration de projet de zonage en vue de la construction du lycée est organisée sur la commune de Créon afin de recueillir l'avis du public.

Une permanence est organisée à la mairie de Créon et tenue par le commissaire enquêteur M. Philippe CALAND le **mardi 23 mars de 14h à 17h30**.

Le dossier complet est consultable à la mairie de Créon et en ligne sur <https://www.gironde.gouv.fr> (rubriques publications > enquêtes-publiques)

+ d'infos : [www.mairie-creon.fr](http://www.mairie-creon.fr)

### 🕒 COUPONS SOLIDAIRES

Pour apporter le soutien de tous ses habitants à ses commerçants par la distribution de coupons solidaires, la commune invite les Créonnaises et les Créonnais à consommer dans les commerces locaux.

Chaque foyer peut se présenter à l'accueil de la mairie avec un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et une carte d'identité. Il bénéficiera d'un carnet de coupons (un seul carnet par foyer) d'une valeur de 20€.

À ce jour, plus de 800 foyers sont venus en mairie retirer leur carnet de 4 coupons d'une valeur unitaire de 5 €.

Chacun de ces 4 coupons peut être dépensé dans les commerces de Créon qui ont dû fermer durant l'un ou l'autre des confinements, **jusqu'au 30 avril 2021**. Le coupon orange, est utilisable dans les commerces de Créon que la réglementation avait autorisés à rester ouverts, à l'exception des deux grandes surfaces Carrefour et Leader Price.

*Si vous estimez ne pas avoir besoin de ces coupons, venez les retirer en mairie. Vous aurez alors la possibilité de les remettre à toute personne de votre choix ou de les déposer au centre communal d'action sociale (CCAS).*

*La solidarité, c'est aussi un geste pour nos concitoyens qui en ont besoin.*

*Nous vous attendons en mairie pour le retrait de vos coupons, la mobilisation de tous est nécessaire pour la réussite de cette opération.*

## 🕒 EXPOSITION

La bibliothèque de Créon, en partenariat avec France Nature Environnement et le Département de la Gironde, accueille une exposition sur le thème "Sur les traces du loup", à découvrir **jusqu'au 24 mars aux horaires d'ouverture de la bibliothèque**.

Les mardi de 15h à 18h, mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h, vendredi de 15h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

**Tout public - Masque obligatoire**

## S E R V I C E

### VENTE

📦 Vends vélo VTT homme en bon état à 60€, vélo VTC homme en bon état à 40€ et appareil professionnel décollage papier peint à 80€.

Tél. : 06 66 95 40 34

### LOCATION

📦 Cherche T2 à Beautiran, Langoiran, Cadajac ou alentour à 400€.

Tél. : 06 41 42 95 41

### EMPLOI

📦 Secrétaire indépendante propose ses services en gestion administrative et commerciale.

Tél. : 06 41 86 24 31

📦 Jeune fille disponible pour du baby-sitting les week-end et vacances scolaires.

Tél. : 07 66 37 70 50

### RECHERCHE

📦 Recherche caravane en bon état et à petit prix.

Tél. : 06 65 19 45 85

📦 Recherche maison (T2 ou T3) avec jardin clôturé à Créon ou alentour.

Tél. : 05 56 89 97 59

## P R A T I Q U E

### 📦 CRÉON HEBDO

Prochaine parution du Créon Hebdo le **vendredi 19 mars 2021**.

### 📦 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal le **jeudi 25 mars à 20h15, au Centre culturel "Les Arcades"**. Publicité assurée par la retransmission sur la Web TV citoyenne : [www.telecanalcreon.fr](http://www.telecanalcreon.fr)

### 📦 SITUATION SANITAIRE

Retrouvez l'ensemble des mesures sur [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

### 📦 EXPOSITION - JARDINER LA RUE

**Jusqu'au 16 mars, venez découvrir dans le hall de la mairie**, une exposition du CAUE sur le thème "Jardiner la rue".

Cette exposition présente des réalisations concrètes de végétalisation de rue, à différentes échelles.

### 📦 TRAVAUX - EAU POTABLE

La société SUEZ procédera au nettoyage du réservoir d'eau potable de Créon, le **mercredi 17 mars 2021**. Des perturbations pourront être ressenties.

### HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h.

## S . E . M . O . C . T . O . M .

### 📦 ORDURES MÉNAGÈRES

- Secteur Nord : lundi
- Secteur Sud : jeudi
- Centre-ville : lundi et jeudi

### 📦 TRI SÉLECTIF

#### • SECTEUR NORD & CENTRE-VILLE

Mardi (semaine paire)

#### • SECTEUR SUD

Mardi (semaine impaire)

*Le plan détaillé est disponible à l'accueil de la mairie, sur [www.mairie-creon.fr](http://www.mairie-creon.fr) ou sur [www.semocdom.com](http://www.semocdom.com).*

Hebdomadaire municipal d'information locale  
Responsable légal de la publication : Pierre Gachet  
© GRAPHISME : BAT GRAPHIC À CRÉON - IMPRESSION : STUDIO EN VUE À CRÉON  
ILLUSTRATIONS : VETO PHARMA - GOUVERNEMENT

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK 